

BESOIN DE CONSEILS

Par **Profil supprimé** Posté le 10/10/2016 à 10h08

Bonjour,
J'ai 33 ans et mon père est alcoolique. J'ai vécu une enfance difficile jusqu'à ce qu'il s'arrête de boire pendant près de 10 ans. Depuis quelques années, il fait des rechutes de 2-3 semaines tous les 2 mois. J'ai quitté le foyer mais ma mère fait appel à moi lorsqu'à la maison, ça "ne va pas". Récemment encore, je l'ai forcé à dormir chez moi car mon père l'a réveillé avec un couteau. J'ai peur pour elle et ne sais pas concrètement où commence et où s'arrête mes limites pour l'aider.
Hier, après une énième crise, mon père m'a pour la 1ère fois pris fortement par les poignées, jeté au sol et tiré par les cheveux parce que j'ai voulu défendre ma mère. Me porter atteinte physiquement a été un déclic et j'ai appelé la police pour calmer le jeu. On m'a bien entendu invité à quitter le domicile et rejoindre le mien. Je suis partagée entre l'idée de déposer une main courante et ne rien faire... comme d'habitude. Je ne supporte plus la situation, j'ai atteint mon quota max et ai décidé pour mon bien de couper les ponts et penser à moi. Mais j'ai toutefois peur pour ma mère qui m'a protégé toutes ses années, je n'ai jamais manqué de rien grâce à elle et elle m'a toujours prodigué tout son amour.
Merci beaucoup pour vos retours !

2 RÉPONSES

patricem - 10/10/2016 à 11h02

Bonjour,
déposez au moins la main courante. Sauf erreur, cela n'engage rien d'un point de vue procédure mais en cas de récurrence, il y a une trace de l'acte.

Courage

Profil supprimé - 10/10/2016 à 17h45

Bonjour,
Déjà faites vous examiner par un médecin qui constatera les violences exercées par votre père. L'idéal serait de discuter avec votre père de son comportement si c'est possible bien sûr. Vous ne pourrez jamais protéger votre mère 24 heures sur 24. Le plus grave à mon sens, c'est l'histoire du couteau. Même s'il n'en a pas usé, il s'agit de violences avec arme. Que fera t'il la prochaine fois ?
Votre père a déjà arrêté sa consommation durant 10 ans, il fait des rechutes, mais l'alcool n'est pas une excuse. Que feriez-vous s'il avait agi de la même façon sans être alcoolisé ? Une main courante ça ne vaut pas grand chose. Les agissements sur votre mère et sur vous sont inadmissibles. Il faut mettre votre père au pied du mur. Soit il se soigne, soit vous déposez plainte, il faut qu'il comprenne qu'il a dépassé les limites, mais vous devez agir avec votre mère. Oui c'est dur mais si rien n'est fait la situation va perdurer jusqu'à un éventuel drame.
Bon courage
